

Julien AUBERT
Député de Vaucluse
Vice-président du Groupe
Les Républicains

Claude MELQUIOR
Député suppléant

Réf : JA/LZ

Madame Agnès BUZYN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Paris, le 6 février 2019

Madame le Ministre,

Permettez-nous d'appeler votre attention sur un point de santé publique qui est aujourd'hui sous-estimé. La fibromyalgie est une maladie qui se définit comme un « état douloureux musculo-squelettique spontané diffus bilatéral » évoluant depuis plus de 3 mois associés à la présence d'un minimum de 11 points tension-musculaires sur les 18 répertoriés, à l'image des cervicales, des genoux ou encore des trapèzes.


Cette maladie, dont l'origine est inconnue mais qui se déclenche le plus souvent dans un contexte de malaise social ou psychologique et dont 90 % des atteints sont des femmes, nécessite un programme thérapeutique personnalisé composé de traitements multiples.

La fibromyalgie est reconnue par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie depuis 2017, la prise en charge par la sécurité sociale n'en est pas pour autant optimale. Ainsi, certains traitements utilisés sont le plus souvent pris en charge par la sécurité sociale. Cependant, une harmonisation de la prise en charge de cette maladie s'avère nécessaire afin de pouvoir assurer une pleine et entière protection sociale à ces citoyens et citoyennes aujourd'hui démunis face à cette maladie parfois invalidante.

C'est pourquoi Madame le Ministre, nous vous demandons de bien vouloir prendre en compte cette situation en harmonisant la prise en charge de la fibromyalgie par les CPAM.

Dans l'attente de votre réponse exhaustive à ces questions, nous vous prions d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Julien AUBERT
Député de Vaucluse



Fabrice BRUN
Député de l'Ardèche

